



Règlement 2024

1. Tous les participants doivent s'enregistrer au plus tard au 20 avril 2024 sur notre [site](#)
2. Tout véhicule modèle Tracasset ou assimilé est admis à participer à la course, maquillé ou pas... mais de préférence, décoré.
3. L'équipage est formé minimum de deux personnes.
4. La compétition est divisée en trois parties :
 - une épreuve de parade servant à juger la décoration.
 - une épreuve d'habileté qui consiste à passer entre des obstacles répartis sur la piste, sans les toucher, sous peine de perdre des points. Les concurrents se verront attribués un certain nombre de points au départ.
 - un mini gymkhana final qui pourra permettre de récupérer des points perdus.
5. La décoration est notée.
6. Les Tracassets doivent conserver leur décoration pour toute la durée de la compétition. Dans le cas contraire, les concurrents ne seront pas classés, ni pour la décoration, ni pour le parcours d'agilité.
7. Les concurrents ne sont pas autorisés à changer de Tracasset entre les épreuves.
8. Le concours est effectué par n'importe quel temps.
9. La reconnaissance du parcours et du gymkhana se fait le jour de la compétition (samedi) au parking d'Epesses.
10. La remise des prix aura lieu dès la fin des épreuves.
11. Chaque pilote est responsable de son véhicule et de son équipage.
12. L'organisateur se réserve de droit d'exclure un équipage qui ne serait pas apte à prendre le départ.
13. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident et dommages causés à des tierces personnes par les participants.
14. Par son inscription, chaque participant accepte et respecte le présent règlement.
15. Ce règlement remplace les versions précédentes.

Epesses, le 27 avril 2024

Nom, prénom et signature du pilote : _____

Nom, prénom et signature de l'équipier : _____